ARTICLE DE LA BASE DE CONNAISSANCES

Que faire lorsque le contenu d’une politique change sans nouvelle version

2026 © Vitextra SIA. Tous droits réservés.

Clause d'exclusion de responsabilité

Aux fins du présent Avis de non-responsabilité :

- La **Société** (désignée par « la Société », « Nous » ou « Notre » dans le présent Avis de non-responsabilité) désigne Vitextra SIA, Matīsa iela 61-25, Rīga, LV-1009, Latvia.
- Le **Document** désigne l'article de la base de connaissances.
- **Vous** désigne la personne physique qui accède au Document, ou la société ou autre entité juridique pour le compte de laquelle cette personne accède au Document ou l'utilise, selon le cas.
- Le **Site web** désigne Vitextra, accessible à l'adresse https://vitextra.com

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le Document sont fournies à titre purement informatif et général.

La Société décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions dans le contenu du Document.

En aucun cas la Société ne pourra être tenue responsable de dommages spéciaux, directs, indirects, consécutifs ou accessoires, ni de quelque dommage que ce soit, que ce soit dans le cadre d'une action contractuelle, d'une action en négligence ou d'une autre action délictuelle, résultant de l'utilisation du contenu du Document ou en lien avec celle-ci. La Société se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier le contenu du Document à tout moment et sans préavis.

Avis de non-responsabilité relatif aux erreurs et omissions

Les informations fournies dans le Document sont destinées uniquement à une orientation générale sur des sujets d'intérêt. Par conséquent, des erreurs peuvent survenir, même si la Société prend toutes les précautions pour que le contenu du Document soit à jour et exact. En outre, compte tenu de l'évolution des lois, règles et réglementations, les informations contenues dans le Document peuvent comporter des retards, des omissions ou des inexactitudes.

La Société n'est responsable ni des erreurs ou omissions, ni des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations.

Avis de non-responsabilité relatif à l'usage équitable

La Société peut utiliser des contenus protégés par le droit d'auteur que le titulaire des droits n'a pas expressément autorisés. La Société met ces contenus à disposition à des fins de critique, de commentaire, de reportage d'actualité, d'enseignement, d'étude ou de recherche.

La Société estime que cela constitue un « usage équitable » (« fair use ») de ces contenus protégés par le droit d'auteur, au sens de la Section 107 de la loi américaine sur le droit d'auteur (United States Copyright Act).

Si Vous souhaitez utiliser des contenus protégés par le droit d'auteur issus du Document pour Vos propres besoins, au-delà de l'usage équitable, Vous devez obtenir l'autorisation du titulaire des droits d'auteur.

Avis de non-responsabilité « Utilisation à Vos propres risques »

Toutes les informations du Document sont fournies « en l'état », sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude, d'actualité ni des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de performance, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.

La Société ne sera responsable ni envers Vous ni envers quiconque de toute décision prise ou de toute action entreprise sur la base des informations fournies dans le Document, ni de tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Nous contacter

Si Vous avez des questions concernant le présent Avis de non-responsabilité, Vous pouvez Nous contacter par e-mail : support@vitextra.com.

Table des matières

Identifier le contenu concerné 4

Comprendre les limites de détection 5

Traiter une modification intentionnelle 5

Traiter une modification involontaire 5

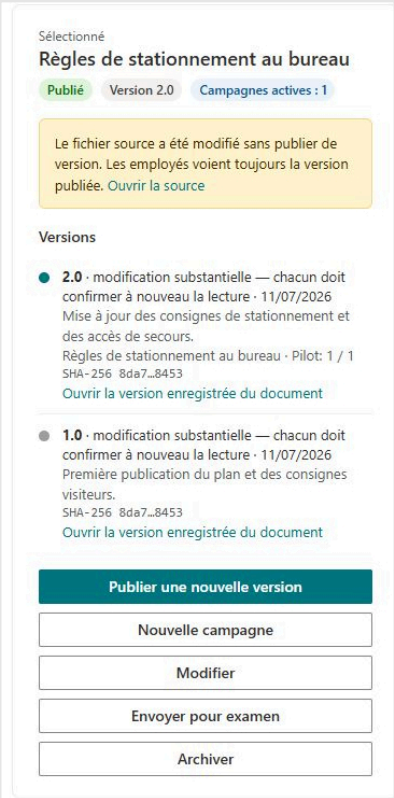
Vérifier et solliciter une assistance 6

Une alerte de modification de la source signifie que son contenu actuel ne correspond plus à l'empreinte enregistrée sur la fiche de la politique. Cela peut se produire lorsqu'une personne modifie un document dans sa bibliothèque sans publier de version correspondante de la politique. Considérez cette alerte comme un signal invitant à rapprocher la source et l'historique de publication avant de recueillir d'autres confirmations.

Identifier le contenu concerné

1 Ouvrez Policy Manager et sélectionnez la politique.
2 Notez sa version actuelle, son URL source et l'alerte du panneau de détails.
3 Utilisez **Ouvrir la source** pour examiner le contenu actuel.
4 Ouvrez l'instantané de la version concernée s'il existe et comparez-le à la source actuelle.
5 Demandez au propriétaire d'identifier la modification prévue et d'indiquer si elle est majeure ou éditoriale.

N'utilisez pas l'alerte de modification de la source comme substitut à la lecture du contenu. Une différence d'empreinte au niveau des octets n'explique pas la signification métier d'une modification ; elle peut aussi refléter des changements de fichier peu visibles lors d'un examen visuel rapide.



Écart entre la source actuelle et l'empreinte publiée

Comprendre les limites de détection

Le contrôle compare l'empreinte actuelle de la source à celle enregistrée sur la fiche lorsque les détails de la politique sélectionnée sont chargés. Les brouillons et les politiques sans empreinte enregistrée ne produisent pas cette alerte. Les URL externes ne reçoivent pas d'empreinte de contenu et ne sont donc pas surveillées par cette comparaison.

Si la source ne peut pas être lue ou si le hachage échoue, le contrôle d'écart intercepte l'erreur et ne signale aucune divergence. L'absence d'alerte ne prouve donc pas que la source est inchangée. Vérifiez séparément l'accès et le type de source, particulièrement après le déplacement d'un fichier ou une modification d'autorisations.

Traiter une modification intentionnelle

Si la révision est intentionnelle, choisissez **Publier une nouvelle version**. Utilisez un nouveau numéro et expliquez les modifications. Sélectionnez l'option majeure lorsqu'une nouvelle confirmation est nécessaire ; examinez l'assistant de campagne qui s'ouvre et lancez explicitement la campagne. Ne sélectionnez l'option éditoriale que si le report des confirmations antérieures convient. Consultez KB10514. Publier une nouvelle version d'une politique et demander une nouvelle confirmation.

Après la publication, rechargez la fiche et vérifiez sa nouvelle version, son empreinte et le document conservé. Si l'alerte persiste, vérifiez à nouveau la source : elle peut avoir changé pendant la publication, l'URL peut pointer ailleurs ou une partie de l'opération peut avoir échoué.

Traiter une modification involontaire

Si la source a été modifiée par erreur, demandez au propriétaire du contenu de restaurer le contenu prévu selon la procédure de gestion documentaire de l'organisation. Rechargez ensuite les détails de la politique et vérifiez la comparaison. Ne remplacez pas manuellement l'empreinte de la politique uniquement pour supprimer l'alerte : cela masquerait le lien entre la version publiée et ses preuves enregistrées.

Avertissement

Les attributions existantes peuvent rester ouvertes après une modification de la source. Le lecteur utilise la source actuelle configurée, alors qu'une ancienne attribution peut toujours mentionner une version antérieure. Examinez cet écart avant de demander aux employés de confirmer. Une publication ultérieure ne prouve pas rétroactivement quels octets un employé a réellement vus auparavant.

Vérifier et solliciter une assistance

Consignez l'identifiant de la politique, sa version, l'URL source, l'heure de l'alerte et les mesures prises. Vérifiez le lecteur avec un utilisateur pilote et l'historique des versions après correction. Si le lien avec l'empreinte ou l'instantané reste incertain, conservez les enregistrements et contactez le support avec ces identifiants et les détails des erreurs. Ne supprimez pas les preuves antérieures et ne republiez pas plusieurs fois le même numéro de version pour tenter une réparation.